



MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.dgccrf.minefi.gouv.fr>

Paris, le 21 décembre 2007

Reprise de la commercialisation de la farine de blé noir « la Harpe Noire »

La DGCCRF, dans un communiqué du 7 décembre 2007, avait demandé aux consommateurs de ne pas consommer la farine de blé noir de marque « La Harpe noire » portant une DLUO se terminant par 2008.

Compte tenu des mesures mises en œuvre par le fabricant, la farine de blé noir à la marque La Harpe Noire comportant une DLUO postérieure au 18 août 2008 peut être consommée.

La farine est vendue sous la dénomination « Farine de blé noir de Bretagne » dans des sachets papier de 500 grammes ou 1 kg. Elle est, essentiellement, commercialisée en Bretagne

Contact Presse, DGCCRF: Gérard Péruilhé au 01 44 97 23 91

communication@dgccrf.finances.gouv.fr

www.dgccrf.minefi.gouv.fr